

Montréal, le 9 novembre 2011



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### Les étudiants à temps partiel durement touchés par la hausse des droits de scolarité

Dans les sept années suivant le dégel des droits de scolarité, au début des années 90, le nombre d'étudiants à temps partiel a diminué d'environ 25 000 dans les universités québécoises, une perte qui n'a jamais été récupérée. C'est le même scénario qui risque de se répéter avec la hausse des droits de scolarité de 1 625 \$, soit 162,50 \$ par cours, qui s'appliquera sur cinq ans, à compter de septembre prochain. Les étudiants à temps partiel étant en majorité inscrits dans des programmes de formation continue, c'est tout ce secteur, pourtant névralgique dans une société du savoir, qui régressera.

Pourquoi risque-t-il d'en être ainsi? Parce que des milliers d'étudiants à temps partiel ont des revenus très modestes, qu'ils n'ont que marginalement accès à l'aide financière aux études et qu'ils devront eux-mêmes absorber cette importante hausse... ou renoncer à leurs études.

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) souligne et déplore qu'il n'y ait pas de portrait socio-économique global des étudiants à temps partiel. Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) a d'ailleurs reconnu ce problème puisque, dans son récent avis à la ministre l'Éducation, il recommande d'effectuer une étude pour mieux cerner la réalité socio-économique de cette catégorie d'étudiants. Le CCAFÉ ouvre aussi la porte à un élargissement du modeste programme d'aide financière aux étudiants à temps partiel, auquel devrait être greffé un volet de bourses.

Les seules données dont nous disposons proviennent de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal et elles sont inquiétantes. En septembre 2009, près du tiers des étudiants de cette faculté (31,1 %) avaient un revenu brut annuel de moins de 20 000 \$; pour 16,6 % d'entre eux, c'était même moins de 10 000 \$. Le pourcentage augmente à 46,3 % si l'on considère ceux qui gagnaient moins de 30 000 \$. Avec de tels revenus, quand on assume d'autres responsabilités que les études, la marge de manœuvre budgétaire est pour le moins restreinte. Inadmissibles à l'aide financière aux études, sauf exceptions, beaucoup de ces étudiants n'ont même pas la possibilité de l'endettement privé, car les institutions financières les considèrent comme non solvables en raison de leurs faibles revenus.

Par ailleurs, historiquement, dans les sociétés développées, c'est l'impôt progressif sur le revenu qui a constitué le mode de redistribution de la richesse le plus efficace et le plus

équitable. La philosophie néolibérale préconise plutôt que l'État tire ses revenus de la tarification des services, notamment en santé et en éducation, un mode de financement beaucoup moins équitable : payer 162,50 \$ de plus par cours n'a pas le même impact si l'on gagne 15 000 \$ ou 60 000 \$ par année. Coïncidence? Ce sont les gens favorisés qui bénéficient de cette transformation du mode de financement de l'État.

C'est pour toutes ces raisons que la FAEUQEP affirme : 162 \$ de + par cours, c'est NON!

Rappelons que la FAEUQEP regroupe environ 20 000 étudiants, soit ceux de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de la l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP) de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES) et de l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AEHCUQTR).

-30-

Source :

Denis Sylvain, président  
FAEUQEP

Tél.: 514-917-2324

Site internet : [www.faeuqep.qc.ca](http://www.faeuqep.qc.ca)